

## Réunion publique : favoriser les énergies renouvelables



Réunion publique : favoriser les énergies renouvelables

**Les Fleurantins sont invités à prendre part à une réunion publique afin d'aider à définir des zones d'implantation d'énergies renouvelables**

**lundi 20 novembre à 20h**

**au Théâtre le Méridional,**

Promulguée en mars 2023, la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) oblige la création, dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter.

Après concertation avec les administrés, la Ville de Fleurance devra donc définir des zones pour l'implantation d'installations d'énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, etc.

C'est pourquoi une réunion publique est organisée le lundi 20 novembre afin de permettre à tous de s'exprimer sur le sujet.

Les initiatives pourront aussi bien être de particulier que de professionnel.

Dans le cadre de la concertation, un registre sera mis à disposition à la mairie du 21 novembre jusqu'au 5 décembre pour permettre à ceux ne pouvant pas venir à la réunion publique de donner leur avis.